PROGRAMME D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC Le Défi d'une tonne

ÉDUCATION : Ateliers sur le changement climatique à l'intention des enseignants

Appel de propositions

GUIDE DU REQUÉRANT

Le 1^{er} septembre 2005

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

Quel est le but de ce guide DU REQUÉRANT?

Ce guide a été conçu pour vous aider à évaluer si votre idée de projet relatif aux « Ateliers sur le changement climatique à l'intention des enseignants » est admissible au financement offert dans le cadre de **l'appel de propositions en éducation** du *Défi d'une tonne (DUT) - Programme d'éducation et de sensibilisation du public*, et à faciliter l'élaboration de votre proposition. Vous y trouverez les critères d'admissibilité des projets, l'envergure du financement disponible et les exigences relatives au montant minimum et au type de fonds à obtenir par effet de levier. Afin de mieux vous assister, ce guide est rédigé selon un modèle de questions-réponses.

Nous vous recommandons de nous consulter afin de discuter de votre projet et de son admissibilité avant d'amorcer la rédaction de votre proposition.

Veuillez lire ce guide attentivement avant de commencer la rédaction de votre proposition.

Pour information:

Kathy Crate, gestionnaire de programme Défi d'une tonne (DUT) Ressources naturelles Canada <u>K.Crate@nrcan.gc.ca</u> (613) 996-3465

Une version de ce guide du requérant est disponible sur Internet à l'adresse : http://www.climatechange.gc.ca/onetonne/francais/everyone.asp

Renseignements généraux (justification d'aide financière)

Il y a plusieurs années, le gouvernement fédéral, grâce au Fonds d'action pour le changement climatique (FACC), a financé huit « Projets d'enseignants » réalisés un peu partout au pays. À l'aide d'une approche de partenariat, ces projets ont fourni une aide financière aux établissements d'enseignement canadiens pour appuyer leurs efforts axés sur la réussite de la mise en place d'un programme d'éducation institutionnelle sur le changement climatique aux niveaux primaire et secondaire. L'évaluation réalisée au terme des projets a permis de conclure que ces derniers étaient perçus comme ayant contribué à l'avancement du thème de l'éducation sur le changement climatique dans toutes les régions du pays et souvent de façon innovatrice, souple et pertinente au niveau local.

Néanmoins, les participants à cette évaluation ont en général noté que plusieurs obstacles nuisent toujours à la formation efficace des enseignants et des étudiants en enseignement à l'échelle nationale, et que ces obstacles devront être éliminés à l'aide de prochaines initiatives qui misent sur les travaux de ces projets afin d'assurer la réussite à long terme de l'enseignement institutionnel sur le changement climatique.

RNCan a créé en 2004 un forum d'experts en enseignement pour obtenir des conseils éclairés sur les meilleures approches à adopter pour aller de l'avant de façon efficace. Les membres du

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

forum ont reconnu les récents efforts du gouvernement fédéral visant à renforcer la rubrique « Enseignants » du site Web sur le changement climatique; les membres ont formulé leurs recommandations relatives à l'élaboration d'une nouvelle trousse sur le changement climatique à l'intention des enseignants. En plus, les membres du forum ont fortement recommandé à RNCan de financer les ateliers sur le changement climatique offerts aux enseignants. À cet égard, une partie de l'aide financière axée sur l'éducation et la sensibilisation du public en vertu du Défi d'une tonne (nouveau programme fédéral créé pour élargir les objectifs du FACC) a été réservée pour soutenir les ateliers sur le changement climatique offerts aux enseignants.

Qu'est-ce que le Défi d'une tonne (DUT)?

En 2004, le gouvernement fédéral a lancé le « défi » suivant à chaque Canadien et Canadienne : « Réduisez vos émissions annuelles de gaz à effet de serre d'une tonne! ». En moyenne, chaque Canadien produit cinq tonnes de gaz à effet de serre (GES) par année; une réduction d'une tonne représente donc une réduction d'environ 20 p. 100.

(Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'initiative gouvernementale « Défi d'une tonne », et sur le changement climatique en général, visitez le site Internet du DUT à l'adresse suivante : www.changementsclimatiques.gc.ca/unetonne.)

Quels sont les objectifs du gouvernement fédéral à l'égard de l'aide financière qu'il offre pour les ateliers sur le changement climatique à l'intention des enseignants?

RNCan a présentement trois objectifs relativement à l'aide financière qu'il offre :

- Créer, à l'aide d'une variété de formats d'ateliers, un mécanisme qui vise à accroître les connaissances des enseignants canadiens sur le changement climatique et qui les encourage à participer activement à l'enseignement relatif au changement climatique dans leur salle de classe;
- Proposer aux enseignants des activités qui encouragent les étudiants à prendre des mesures concrètes à l'égard de l'atteinte de l'objectif du DUT;
- Sensibiliser la collectivité de l'enseignement de l'ensemble du pays à la nouvelle trousse sur le changement climatique à l'intention des enseignants et sur la rubrique « Enseignants » du site Web le changement climatique.

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

Quels sont les principaux critères pour assurer la réussite des ateliers sur le changement climatique offerts aux enseignants?

Veiller à concevoir les ateliers qui satisfont aux exigences du programme Défi d'une tonne en matière de participation des enseignants et qui reflètent les « principaux critères de réussite » décrits ci-dessous. C'est ainsi que les ateliers devront :

- être conçus de façon à accroître les connaissances des enseignants canadiens sur le changement climatique, en mettant l'accent sur les répercussions du changement climatique à l'échelle nationale, régionale et locale;
- être axés sur des mécanismes visant à faire participer activement les enseignants à des activités d'enseignement relatives au changement climatique dans leur salle de classe;
- inclure une introduction à la rubrique Enseignants du site Web du gouvernement fédéral (www.climatechange.gc.ca/english/teachers);
- veiller à expliquer le matériel offert par le gouvernement fédéral, la nouvelle trousse sur le changement climatique à l'intention des enseignants et distribuer ce matériel à tous les enseignants qui participent à un atelier;
- inclure une composante d'évaluation (demander à tous les enseignants qui participent aux ateliers de donner leur opinion sur la pertinence, l'efficacité et l'utilité des ateliers et du matériel présenté dans le cadre des ateliers).

Veuillez prendre note que pour tout projet financé en vertu de cette initiative, le gouvernement fédéral fournira un formulaire d'évaluation bilingue qui devra être rempli par chaque enseignant à la fin de l'atelier. En outre, le gouvernement fédéral communiquera directement avec chaque enseignant environ six mois après l'atelier pour l'inviter à remplir un deuxième instrument d'enquête conçu pour obtenir son point de vue relativement à l'utilité de la formation et du matériel distribué dans la salle de classe.

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

Quels projets ne sont pas admissibles?

Aucun financement ne sera octroyé pour les projets dont la proposition :

- ne reflète pas les critères susmentionnés;
- n'est pas axée sur la production d'avantages directs pour les enseignants canadiens (et, en bout de ligne, pour les étudiants canadiens dans la salle de classe);
- ne met pas l'accent sur le Défi d'une tonne et le changement climatique;
- cible d'autres questions liées au changement climatique telles que la recherche, la science, l'adaptation ou le développement et l'application de nouvelles technologies;
- vise à produire ou à adapter le matériel pédagogique pour des écoles particulières;
- comprend les coûts de remboursement des enseignants suppléants embauchés pour remplacer les enseignants qui participent aux ateliers;
- propose d'aider financièrement les activités continues d'une organisation (p. ex. les assemblées générales, les présentations) ou le programme général d'une organisation;
- reflète des initiatives à but lucratif.

Quelles dépenses <u>ne sont pas</u> admissibles?

Certaines dépenses <u>ne seront pas</u> remboursées par le gouvernement fédéral. Parmi celles-ci :

- les coûts de préparation de la proposition de financement;
- les frais liés aux enseignants suppléants (pour remplacer les enseignants qui participent aux ateliers);
- les dépenses engagées avant l'approbation du financement;
- le financement de base des programmes existants (p. ex. les activités courantes de l'organisation, les salons commerciaux, les conférences);
- les coûts d'immobilisation (p. ex. l'achat d'ordinateurs, de supports à vélo, de panneaux solaires, d'éoliennes);
- les frais d'administration qui ne sont pas directement liés au projet (p. ex. les frais généraux de l'organisation).

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

Quand dois-je présenter ma proposition?

Votre proposition doit être envoyée par courriel (<u>teachers.enseignants@nrcan.gc.ca</u>) ou postée au plus tard le **3 octobre 2005**, à **16 h (HNE)**, le cachet de la poste faisant foi.

Les promoteurs seront avisés des résultats environ trois (3) semaines après la date limite.

Quelle peut être la durée des ateliers sur le changement climatique offerts aux enseignants?

Les projets doivent être achevés au plus tard le **31 mars 2006**. Pour optimiser l'impact des initiatives financées, nous encourageons les groupes à élaborer des projets dont la durabilité ou les retombées iront au-delà de la date d'achèvement du projet.

Quelle sera la contribution du DUT à mon projet?

En vertu de cette initiative d'aide financière du DUT, le gouvernement fédéral investira un total de 200 000 \$ en contributions, lesquelles varieront de 10 000 \$ à 25 000 \$. Les projets retenus refléteront les principaux critères de réussite et les exigences susmentionnés et représenteront différentes approches, des portées variées et une répartition géographique incluant des projets en zones urbaines et rurales.

Le coût total de votre projet individuel variera selon les contributions en espèces et en nature d'autres partenaires. Toutefois, un minimum de 25 p. 100 du coût total de votre projet doit provenir de sources de financement autres que le gouvernement fédéral. Ces ressources peuvent être en espèces (argent) ou en nature (prestation de services).

Comment ma proposition sera-t-elle évaluée?

Pour être admissible à une aide financière, votre proposition doit respecter les **critères obligatoires** suivants :

- 1. Les ateliers doivent faire la promotion de la rubrique « Enseignants » du site Web du gouvernement du Canada sur le changement climatique et la promotion de la trousse à l'intention des enseignants.
- 2. Les ateliers doivent faire la promotion du Défi d'une tonne à l'auditoire ciblé (enseignants canadiens).
- 3. Un minimum de 25 p. 100 du coût total de votre projet doit provenir de sources de financement autres que le gouvernement fédéral. Ces ressources peuvent être en espèces (argent) ou en nature (prestation de services).
- 4. Le projet doit mettre l'accent sur les stratégies qui sensibilisent les enseignants au matériel didactique et qui les encouragent à l'utiliser dans leur salle de classe.
- 5. Le projet doit préciser que les enseignants participeront aux activités d'enquête réalisées au terme de l'atelier et six (6) mois après l'atelier.

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

Les propositions qui satisfont aux critères obligatoires feront ensuite l'objet d'une autre évaluation axée sur les **critères supplémentaires** suivants, lesquels servent à évaluer plus en détail la force relative de la proposition afin de déterminer si elle se démarque des autres :

1. Approche efficace (40 p. 100)

La mesure dans laquelle votre projet :

- soutient le DUT à l'échelle régionale ou provinciale;
- présente une approche rentable pour accroître les connaissances des enseignants et mieux leur faire comprendre le Défi d'une tonne et le changement climatique;
- encourage les enseignants canadiens à relever le Défi d'une tonne et à adopter des mesures visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES):
- renforce, étoffe ou se sert de programmes et d'outils existants;
- démontre l'utilisation de structures et de réseaux déjà en place;
- fait preuve de créativité dans l'élaboration et la mise en œuvre des ateliers au sein de la collectivité d'enseignement;
- maximise la part de financement des activités de sensibilisation.

2. Expérience/compétence (20 p. 100)

La mesure dans laquelle votre projet :

- présente adéquatement l'expérience du promoteur pour assurer le développement et la mise en œuvre d'initiatives auprès des enseignants à l'échelle régionale ou provinciale;
- démontre que vous possédez les structures et les réseaux institutionnels, administratifs et organisationnels nécessaires pour le mener à bien;
- démontre votre participation et votre engagement dans la promotion du DUT et l'adoption de mesures visant à lutter contre les changements climatiques et à protéger la qualité de l'air.

3. Promotion et évaluation (20 p. 100)

La mesure dans laquelle votre projet :

- comprend un plan efficace pour atteindre et faire participer la collectivité ciblée;
- présente un plan de gestion clair du projet assorti de jalons concrets et des résultats escomptés dans un délai et un budget raisonnables;
- permet d'effectuer le suivi et de documenter le projet de manière à obtenir et à partager les données sur les leçons apprises, les histoires à succès et la façon de surmonter les obstacles qui empêchent les Canadiens d'adopter des mesures en vue de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre;
- comprend des mécanismes d'évaluation et de suivi du projet à l'intérieur même de la proposition afin de suivre les résultats du projet;
- offre une approche qui pourrait être prolongée après le financement du DUT.

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

4. Financement et partenaires (20 p. 100)

La mesure dans laquelle votre projet :

- o inclut du financement auprès de bailleurs de fonds autres que le gouvernement fédéral (minimum de 25 p. 100 du budget total);
- prévoit la participation de partenaires chevronnés et compétents qui interviennent ou qui sont intervenus activement dans le cadre de projets d'éducation à l'échelle régionale ou provinciale (les rôles et les responsabilités de ces partenaires doivent être clairement énoncés dans votre proposition).

Ces autres partenaires financiers devraient fournir des preuves écrites de leur engagement dans votre projet.

Remarque:

À n'importe quel moment durant l'évaluation des projets, le Programme du Défi d'une tonne pourrait solliciter des précisions ou des renseignements supplémentaires des promoteurs, ou l'avis et les commentaires de tierces parties, y compris, entre autres, des organismes des gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux et des administrations municipales. Les renseignements seront traités conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès à l'information.

Que devrait comprendre ma proposition?

Votre proposition ne devrait pas excéder dix (10) pages (on s'attend à ce que les propositions contiennent de 5 à 10 pages, sans les pièces jointes telles que les curriculum vitæ et les profils organisationnels).

Votre proposition devrait inclure le Formulaire de présentation de projet dûment rempli (voir **l'annexe A** de ce guide). Les renseignements suivants doivent figurer dans ce formulaire de présentation de projet :

Comment dois-je présenter ma proposition?

 Un exemplaire de votre proposition en version électronique **OU** deux exemplaires imprimés du « Formulaire de présentation de projet » dûment remplis (Annexe A de ce guide) doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Kathy Crate
Défi d'une tonne
Ateliers sur l'éducation
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 12^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4

Courriel: teachers.enseignants@nrcan.gc.ca

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

2. Des lettres des autres partenaires financiers confirmant leurs contributions en espèces et en nature doivent également accompagner votre proposition acheminée à l'adresse ci-dessus. Les lettres de confirmation qui ne sont pas disponibles au moment de la soumission de la demande peuvent être expédiées plus tard. Toutefois, aucune aide financière ne sera versée tant que toutes les lettres d'appui n'auront pas été reçues.

Quelles sont les dispositions de financement des projets et qu'arrivera-t-il une fois le financement reçu?

Une fois une proposition approuvée, un accord formel de contribution entre le promoteur et le gouvernement du Canada sera préparé de façon à présenter le calendrier du financement, les exigences en matière de présentation des rapports sur le projet et ses aspects financiers.

Tout au long de votre projet, un gestionnaire de projet du gouvernement fédéral collaborera avec vous pour en assurer la réussite. Le gestionnaire de projet ou les membres de l'équipe de gestion du projet vous rencontreront pour examiner et approuver votre plan d'action et votre budget et pour convenir avec vous des modes d'évaluation des résultats. Ils examineront aussi le contenu scientifique de vos documents, vous aideront à faire la promotion de votre projet et, au besoin, vous mettront en contact avec d'autres groupes et organismes qui pourraient travailler à des projets connexes.

Pour de plus amples renseignements

Si vous désirez de plus amples renseignements sur le Défi d'une tonne, sur l'admissibilité de votre projet et sur le processus d'évaluation, veuillez vous adresser à :

Kathy Crate Gestionnaire de programme Ressources naturelles Canada (613) 996-3465 kcrate@nrcan.gc.ca

Aide-mémoire

- 1. Remplir le Formulaire de présentation de projet (**Annexe A**). Ce formulaire dûment rempli représente votre proposition à RNCan en vertu du DUT.
- 2. Veiller à ce que votre proposition (formulaire dûment rempli) :
 - ✓ soit acheminée par voie électronique ou par la poste (le cachet faisant foi) au plus tard le 3 octobre 2005;
 - ✓ satisfasse aux exigences de cet appel de propositions et de ce guide du requérant;
 - ✓ indique clairement la date d'achèvement du projet, au plus tard le 31 mars 2006:
 - ✓ prévoit qu'au moins 25 p. 100 du financement total du projet (en espèces ou en nature) provienne de sources autres que le gouvernement fédéral.

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

3. Inclure les lettres d'appui des autres partenaires/bailleurs de fonds du projet.

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

ANNEXE A

DÉFI D'UNE TONNE Formulaire de présentation de projet (proposition de financement)

Renseignements sur le requérant

| Nom de l'organisme | | | |
|---|---|--|---|
| Adresse | | | |
| Ville | | | |
| Province/territoire | | | |
| Code postal | | | |
| Téléphone | | | |
| Télécopieur | | | |
| Courriel/site Web | | | |
| Profil de votre organia Organismes non gouvernementaux (ONG) sans but lucratif, y compris les groupes environnementaux | sme (cochez toutes Établissements d'enseignement et universitaires | les cases pertinentes): Collectivités, organisations et associations autochtones | Partenariats formés par alliance avec les groupes susmentionnés |

Décrivez brièvement le mandat et les activités de votre organisme

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

Contact/personne-ressource/gestionnaire du projet

| • | · · |
|------------------|------------------------|
| Nom(s) | |
| Titre | |
| Téléphone | |
| Courriel | |
| Autres personnes | s-ressources du projet |
| Nom | |
| Titre | |
| Téléphone | |
| Courriel | |
| | |
| Nom | |
| Titre | |
| Téléphone | |
| Courriel | |
| | |
| Nom | |
| Titre | |
| Téléphone | |

Courriel

Ateliers sur l'éducation – Guide du requérant

| Renseignements sur le projet | | |
|--|--|--|
| Objectifs du projet | | |
| Partenaires du projet | | |
| Brève description du projet | | |
| Approche/méthodologie | | |
| Calendrier d'exécution | | |
| Plan de travail détaillé | | |
| Résultats/produits/avantages escomptés | | |

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

Budget

Veuillez présenter un budget détaillé (décomposition) de votre proposition de projet et en résumer les coûts dans le tableau ci-dessous. Les frais administratifs devraient être détaillés et présentés dans la section pertinente ou à la ligne « Toutes les autres dépenses ». Veuillez noter que les frais administratifs seront limités aux dépenses supplémentaires clairement engendrées par la réalisation du projet proposé.

REMARQUE: Au moins 25 p. 100 des fonds doivent être obtenus par effet de levier (c'est-à-dire des fonds en espèces ou en nature provenant d'autres sources).

| Coûts du projet | Coût total | Source de financement | | |
|--|---------------|---|---------------------------|-----------------------------|
| | | Défi d'une tonne (maximum de 75 p. 100 provenant du gouvernement fédéral) | Autres sources en espèces | Autres sources en nature |
| Salaires | | | | |
| Matériel, fournitures et équipement (p. ex. fournitures pour des démonstrations scientifiques) | | | | |
| Déplacements (p. ex. pour animer des ateliers ou faire des présentations) | | | | |
| Production de documents (p. ex. impression d'affiches ou de brochures) | | | | |
| Promotion (p. ex. publicité, publipostage) | | | | |
| Toutes les autres dépenses | | | | |
| Total | • | | | |

Ventilation par année financière

Si votre projet s'étend sur plus d'une année financière du gouvernement du Canada (du 1^{er} avril au 31 mars), veuillez fournir l'estimation la plus juste du montant demandé chaque année au Défi d'une tonne.

| | Montant demandé au Défi d'une tonne |
|---|-------------------------------------|
| Du 1 ^{er} novembre au 31 mars 2005 | \$ |
| Du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 | \$ |
| Total | \$ |

Ateliers sur l'éducation - Guide du requérant

Autres sources de financement

Veuillez dresser une liste des partenaires financiers potentiels ou confirmés et mentionnez le montant de leur contribution (en espèces ou en nature).

Les appuis en nature peuvent comprendre, par exemple, des dons de matériel, d'équipement, de locaux, de services professionnels et le travail bénévole. Veuillez noter que vous devez fournir des lettres de confirmation de ces sources de financement. Finalement, veuillez indiquer si votre organisme jouit de l'appui d'autres sources de financement fédéral.

| _ | | | | |
|---------------------------------|--------------------------|---------|---------------------|---------------|
| Sources | Contribution | | T T | |
| Nom | Description | Espèces | Valeur en nature | Lettre jointe |
| Par exemple : Imprimerie ABC | Don en espèces | 500 \$ | | Oui |
| Imprimerie ABC | Services d'impression | | 750 \$ | Non |
| | | | | |
| | | | | |
| Total partiel | | | | |
| Autre financement fédéral | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Total partiel | | | | |
| Total global | | \$ | \$ | |

Déclaration du requérant

Nous attestons par la présente que les renseignements présentés dans cette demande, y compris dans la proposition et dans toutes les pièces jointes, sont justes et précis, au meilleur de notre connaissance, et que nous sommes autorisés à signer au nom de notre organisme.

| Nom | |
|-----------|--|
| | |
| Titre | |
| | |
| Signature | |
| | |
| Date | |